

LE PROBLÈME DE LA STÉRILISATION HITLÉRIENNE(*)...

Le 1^{er} janvier 1934 entrera en vigueur en Allemagne une loi d'Empire promulguée le 25 juillet, permettant d'appliquer la stérilisation chirurgicale à toutes les personnes du sexe masculin ou féminin atteintes d'idiotie, de schizophrénie, de manies dépressives, d'épilepsie, de chorée et d'autres infirmités graves et héréditaires. Selon des correspondances de Berlin, dans certains cas, un tribunal spécial décidera de lui-même, et appel pourra être interjeté devant les instances supérieures. Et ce n'est pas tout: les mineurs de moins de 18 ans pourront être stérilisés, même contre leur volonté, sur demande de leur tuteur. On annonce aussi que d'ici au 1^{er} janvier 1934 une nouvelle loi sera promulguée qui prescrira la castration obligatoire des criminels sadiques.

On peut s'attendre à ce que l'Allemagne de Hitler aille vers la stérilisation obligatoire. Faut-il s'en réjouir? Avant de répondre à cette question, il faut lire ce que le Dr Hermann Hans Vellguth (1) publie, dans un article consacré à cette question et édité par une importante revue médicale paraissant à Leipzig: les *Ärztliche Mitteilungen [Communications médicales]* (n° 20, mai 1933): «Le nombre des individus vraiment sains qui tomberont sous le coup de la stérilisation sera très réduit. De plus, on ne stérilisera personne contre son gré». Parmi les individus sains qui, selon cet Aryen, pourront, avec leur consentement, être stérilisés sont les individus de races étrangères: «nous voulons, dans la mesure du possible, empêcher l'immixtion de sang de races étrangères dans l'organisme de notre peuple». On pourrait, propose le docteur: «faciliter aux individus de race étrangère la décision de se laisser stériliser moyennant une prime pas trop faible». Quelle assurance nous donne-t-elle, l'Allemagne hitlérienne, sur la liberté de stérilisation?

Le Dr Toulouse (2) même, partisan enthousiaste de la stérilisation, écrivait dans un de ses articles:

«Je ne discuterai pas ici l'usage que pourrait faire Hitler de son décret, qui vise notamment à perfectionner la race allemande. Ce n'est pas que le dessein soit déraisonnable: encore ne faudrait-il pas qu'il serve à des buts politiques indéfendables» (3).

(*) Cet article écrit, en 1933, a été publié pour la première fois dans la revue *Agone* en 2019, recueil *Contre le fascisme - Textes choisis (1923-1937)*. Dans l'édition n°7 de la revue *Noir & Rouge*, il est précédé d'une introduction de Miguel CHUECA, auteur des notes numérotées ci-dessous. (Note A.M.).

(1) Hermann Hans Vellguth (1906-après 1958), médecin allemand et «hygiéniste racial», avait rejoint le NSDAP [*Parti national-socialiste des travailleurs allemands*] en février 1932, juste avant l'instauration du régime nazi. Il mena ensuite une carrière absolument «impeccable» au service des projets raciaux du nazisme. Après l'annexion de l'Autriche en mars 1938, il officia à Vienne au sein d'une division consacrée à l'«hygiène raciale et héréditaire», qui était assortie d'un service dédié à l'extermination. Fait prisonnier en 1944, ce charmant personnage fut libéré trois ans plus tard et continua d'exercer en tant que médecin généraliste. Sur la complicité de la médecine allemande et autrichienne avec le projet nazi d'extermination, on se reportera à l'intéressant texte de Wolfgang Neugebauer: «*La psychiatrie viennoise et le nazisme: quand la recherche et le crime marchaient main dans la main*» (librement disponible sur internet). Cet historien rappelle, entre autres choses, l'adhésion du futur prix Nobel de médecine Konrad Lorenz aux théories nazies de l'«hygiène raciale».

(2) Édouard Toulouse (1865-1947), psychiatre français, créateur en 1920 du *Comité d'hygiène mentale*. Les lecteurs qui désireraient en savoir plus sur ce médecin consulteront le chapitre «*Édouard Toulouse et l'hygiénisme en psychiatrie*» de la thèse d'Elsa Roulette, *La psychiatrie sous le 3^{ème} Reich*, à propos de l'eugénisme en psychiatrie, soutenue en mars 2015 et disponible sur internet.

(3) «*En quoi consiste la stérilisation décrétée en Allemagne*», par le Docteur Toulouse, *L'Œuvre*, 28 juillet 1933, pp. 1 et 4.

Il y a de quoi se douter de l'usage hitlérien de la stérilisation lorsqu'on voit le chef de la police de Francfort-sur-le-Main, von Westtrem (4), déclarer au cours d'une manifestation hitlérienne (mars 1933): *«L'Allemagne s'est réveillée. Ne tremblez pas, Juifs, nous resterons dans la légalité, mais nous y resterons à un point tel que cette légalité finira par vous paraître insupportable. Vous pourrez retourner en Palestine et vous y déchirer les uns les autres»* (5).

Lorsqu'on lit les proclamations antisémites qui déclarent que: *«le Juif n'est pas un être humain, mais un scorpion pour l'humanité»*, lorsqu'on voit des associations médicales défendre l'interdiction d'exercer aux médecins israélites, lorsqu'on voit des médecins, des anthropologues et des eugénistes participer à la psychose aryenne de l'épuration de la race germanique, on peut s'attendre à ce que ce ne soit pas la prime proposée par le Dr Vellguth qui persuade les israélites de se soumettre à la stérilisation, mais la nécessité d'échapper à la menace pogromiste ou à la faim. Il suffit de rappeler ici quelques aspects de l'antisémitisme. La loi pour la reconstitution du fonctionnariat de carrière (7 avril 1933) établit (titre 3) que les fonctionnaires *«d'origine non-aryenne»* doivent être mis à la retraite. Parmi les modalités d'application de cette loi, il y a celles-ci:

«2° - Est considéré comme non-aryen quiconque descend de parents ou de grands-parents non-aryens et en particulier juifs. Il suffit qu'un des parents ou grands-parents soit non-aryen, ce qu'il faut admettre dans le cas où l'un des parents ou grands-parents est ou a été de religion juive.

3° - Si l'origine aryenne est douteuse, il sera nécessaire de présenter un certificat de l'expert en recherches raciales institué au ministère de l'Intérieur».

Parmi les dispositions du décret sur le statut juridique des étudiants en Prusse, il y a celle-ci:

«Lors de son inscription, tout étudiant doit déclarer sur l'honneur, en son âme et conscience, si ses parents et grands-parents sont d'origine allemande».

Et voici, pour finir, une annonce du *Boersenblatt für den Deutschen Buchhandel*, organe des libraires allemands (6):

«Vu l'importance de plus en plus grande accordée à l'origine aryenne et à l'institution du numerus clausus, vous trouverez de nombreux acheteurs parmi les nationaux-socialistes, les sportifs, les fonctionnaires, étudiants, professeurs, pour cette brochure qui vient de paraître avec l'agrément de la direction du parti national-socialiste: "L'arbre généalogique comme preuve d'ascendance allemande", par le Dr Friedrich Wecken (7).

Comme ce n'est qu'au moyen de son arbre généalogique que tout Allemand peut faire la preuve de sa pureté de race, afin d'obtenir le passeport de citoyen il doit se familiariser avec les méthodes du travail généalogique indiquées dans cet ouvrage».

Il y aurait matière à écrire un livre pour illustrer le délire racial de l'antisémitisme allemand. Une affiche antisémite nazie de 1932, disait: *«Jeunes filles allemandes, pourchassez les Juifs, renvoyez-les à leurs noires Sarah et Rebecca»*. Mais cette propagande n'a pas eu d'effets, à un tel point que l'aile radicale du parti hitlérien s'emploie à imposer une loi condamnant tout rapport sexuel entre Juifs et

(4) Dans le texte manuscrit de C. Berneri, ce personnage était nommé par erreur *«von Westrer»*, une faute reprise dans le chapitre final de *El delirio racista*. Militaire de carrière, Reinhard von Westtrem zum Gutacker (1879-1956) abandonna l'armée en 1930 pour s'engager dans la SA - la *Sturmabteilung*, les sections d'assaut nazies ou *«Chemises brunes»* d'Ernst Rohm. A la mi-février 1933, il fut nommé chef de la police de Francfort-sur-le-Main, un poste qu'il dut quitter dès la fin septembre de cette même année.

(5) Comme il en avait l'habitude, plutôt que de recopier l'extrait dont il avait besoin pour son étude, Berneri avait collé après le deux-points une coupure de presse avec la citation choisie par lui. Cette coupure dut se décoller au fil du temps et ne figurait plus sur le document manuscrit que Fiamma Chessa nous a envoyé. Nous avons cependant retrouvé, en langue espagnole, ce même texte, repris par Camillo dans le chapitre final (*«La esterilización hitleriana»*) de *El delirio racista*.

(6) En allemand: *Börsenverein der Deutschen Buchhändler (Association des libraires allemands)*.

(7) Friedrich Wecken, (1875-1946), est surtout connu pour son livre *Taschenbuch für Familiengeschichtsforschung - Livre de poche de recherche d'histoire familiale*, Leipzig, 1930. Aucun de ses très nombreux livres n'a été traduit en français.

Aryennes et entre Aryens et femmes juives. Julius Streicher (8), ami intime de Hitler et un des plus anciens nazis, dénonçait ainsi en août dernier «*Le scandale*» (9):

«Il y a toujours des femmes et des jeunes filles qui se disent Allemandes, et qui n'en continuent pas moins de se soumettre aux volontés dégoûtantes des Juifs. Apparemment la simple édification par l'écrit et la parole ne suffit pas à remettre ces femmes sur le droit chemin. Aussi, le Stürmer s'est-il vu dans l'obligation d'employer contre elles un moyen extrême: désormais, il clouera au pilori de la honte publique toutes celles qui osent encore fréquenter des Juifs, en les nommant et en publiant leur photographie. Si leur sang ne s'insurge pas de lui-même contre leur commerce immonde avec des youpins, que la peur de la réprobation publique les oblige au moins de s'abstenir d'une promiscuité coupable».

Lorsque l'amour entre les Aryennes et les Juifs et vice versa est un «*commerce immonde*», il y a à craindre qu'on arrive à considérer comme nécessaire la stérilisation des Juifs fils d'Aryennes et des Aryennes filles de Sémites. On ne voit pas clair sur ce qui concerne le consentement des intéressés et sur les catégories de ceux qui auront le droit d'être stérilisés. Par exemple, le Dr Vellguth écrit, dans l'article déjà cité, qu'on peut subordonner la sortie d'un individu d'un asile d'aliénés à sa stérilisation. De même, dans le cas d'une libération anticipée d'un détenu:

« Pour les individus libérés comme ayant agi sans discernement, on pourrait prévoir une "détention de protection" jusqu'à leur stérilisation, ou bien leur internement dans un asile d'aliénés en considération du fait qu'ils représentent un danger public.

Ensuite, l'État devrait consentir à dépenser un peu d'argent pour incliner à la stérilisation des individus faibles. Ce sont les jeunes filles faibles d'esprit qui ont le plus grand besoin de la stérilisation. Et comme elles y sont généralement très peu disposées, on pourrait les y engager par une prime en argent, de préférence sous forme d'allocation. Après le premier enfant illégitime, la prime serait réduite de moitié, on la supprimerait après le second, et ensuite, elles viendraient d'elles-mêmes à la stérilisation».

La liberté qui se profile ici, c'est la liberté de choix entre la maison de fous et la stérilisation, entre la faim et la stérilisation. On ne voit pas clairement comment un aliéné pourrait être mis en liberté en tant que stérilisé. Et il y a à craindre que la catégorie des faibles d'esprit devienne très large, et aussi celle des faibles de corps et des asociaux. Le nombre des «*défectueux biologiques*» d'Allemagne a été évalué à 500.000. Le Dr Eugène Fischer (10), recteur de l'université de Berlin et directeur du *Kaiser-Wilhelm-Institut* d'anthropologie et de préservation de la race, estime que 10% de la population allemande sont, du fait de l'hérédité, des malades mentaux inguérissables. Ce même docteur, en exposant la politique eugéniste hitlérienne, a déclaré: «*L'avenir de notre race sera assuré car nous aurons sélectionné ceux qui peuvent transmettre une descendance absolument saine*». On voit, bien nette, une conception raciale et spartiate de la régénération eugénique prévaloir chez les Allemands. Le Dr Achim von Amim (11), professeur de science militaire à l'Université technique de Berlin, a déclaré que: «*la science militaire exigeait la création d'un matériel de soldats capables de résister physiquement et moralement aux impressions terribles d'une guerre populaire moderne*».

(8) Julius Streicher (1885-1946), nommé Gauleiter (chef du parti) pour Nuremberg et la Franconie en 1925, il dirigea de nombreuses et violentes actions contre les Juifs à partir de 1933, mais sa plus belle contribution à l'antisémitisme fut la création de l'hebdomadaire *Der Stürmer* [L'attaquant] en 1923. Publié à Nuremberg jusqu'en 1945, ce torchon toucha d'abord un public limité à sa région d'origine, avant de connaître une forte diffusion nationale à partir de 1933 et d'atteindre un tirage maximum d'un demi-million d'exemplaires en 1938. Hitler en fut toujours un lecteur assidu, le dévorant - dit-on - de la première à la dernière page.

(9) L'article intitulé «*Der Skandal*» parut dans *Der Stürmer* en août 1933.

(10) En allemand, Eugen Fischer (1874-1967), médecin et anthropologue. Fondateur en 1910 de la branche fribourgeoise de la *Société pour l'hygiène raciale*, il fut à ce titre un des premiers inspirateurs des «*théories*» raciales du national-socialisme puis un des premiers défenseurs des lois raciales du régime de Hitler. De 1927 à 1942, il dirigea l'*Institut Kaiser-Wilhelm* d'anthropologie, d'hérédité humaine et d'eugénisme de Berlin, dont les activités se prolongèrent jusqu'en 1945. De même que tous ses ex-collègues, il n'eut jamais à répondre des crimes dont il avait été co-responsable et il fut même nommé en 1952 membre honoraire de la *Société allemande d'anthropologie*. Son nom figure tout de même en bonne place sur la plaque commémorative des crimes des médecins nazis apposée sur l'ex-*Institut Kaiser-Wilhelm*.

(11) Achim von Amim, (1880-1940), dirigeant de la SA et professeur de sciences militaires, recteur de l'Université technique de Berlin de 1934 à 1938.

L'esprit prédominant dans cette réforme est tel que, pour ma part, je ne peux l'approuver et je m'étonne de voir des journaux de gauche (tel *La Patrie humaine* (12), 28 juillet 1933) réclamer une mesure semblable pour la France (13).

Camillo BERNERI,
Révision et notes de Miguel CHUECA.

(12) Tant le journal pacifiste *La Patrie humaine* que le mouvement qui lui était lié, la LICP (*Ligue internationale des combattants de la paix*), furent fondés en 1931 par Victor Méric (1876-1933), l'ex-collaborateur bien connu du *Libertaire* puis de *La Guerre sociale*. Sur l'histoire de ce journal et de la LICP, on lira avec profit l'étude de Nicolas Offenstadt: «*Le pacifisme extrême à la conquête des masses: la Ligue Internationale des Combattants de la Paix (1931-1939) et la propagande*», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°30, 1993. Ce texte est consultable librement sur internet.

(13) Le ton étonnamment prudent de cette conclusion s'explique très certainement par l'obligation de réserve rappelée à Berneri par les autorités françaises après «*l'affaire Menapace*» (l'espion fasciste qui fut à l'origine de ses problèmes judiciaires entre 1929 et 1931) et par les menaces d'expulsion du territoire français qui planèrent au-dessus de sa tête jusqu'en 1935. Il se peut que cette difficulté à écrire sur le fascisme italien et l'allemand sans mettre une muselière l'ait dissuadé de publier en France son essai sur le «*délire raciste*» hitlérien, qu'il donna à une maison d'édition argentine.